

2 CIVIVA s'adapte à l'évolution du contexte

3 Les affectations se font rares

4 Un service civil auprès des personnes âgées

6 Soutenir le service civil en Suisse romande

Des civilistes à la protection civile?

Dans un rapport, le Conseil Fédéral propose d'intégrer à l'avenir le service civil à la protection civile pour pouvoir employer des civilistes en cas de catastrophe. Cette solution n'est pas adéquate et elle désavantagerait les civilistes par rapport aux personnes faisant de la protection civile.

Le 9 mai 2012, le Conseil Fédéral a publié un rapport sur la «stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+». Ce rapport parlait aussi du futur du service civil, ce qui est passé longtemps inaperçu des politiciens, médias, autorités et même de CIVIVA. C'est seulement en septembre dernier que l'on a réalisé que le rapport proposait l'abolition du service civil dans sa forme actuelle et l'intégration de celui-ci dans la protection civile afin de permettre l'utilisation de civilistes en cas de catastrophe.

Les propositions du rapport ont pour but d'améliorer le profil de la protection civile et de mieux mettre en réseau les différents acteurs de la protection de la population. Il présente également des propositions pour changer la forme actuelle de la conscription.

Selon le rapport, il pourrait y avoir à l'avenir deux possibilités menant à la protection civile: sur attribution directe par des officiers de l'armée ou sur demande pour des raisons de conscience. Avec cela, «l'obligation générale de service» serait poussée à l'absurde puisqu'elle conduirait à une inégalité de traitement entre personnes volontaires et astreintes à la protection civile. Dans le rapport, il est mentionné qu'«il ne serait pas exclu d'imposer une charge différente aux personnes faisant de la protection civile suivant le fait que l'on y est astreint ou que l'on met en avant des raisons de conscience.» En clair: les hommes avec des conflits de conscience seraient désavantagés par rap-

port aux personnes que l'armée astreint à la protection civile.

Inégal et injuste

Les propositions du rapport sont irréalistes et semblent même grotesques. Du point de vue quantitatif, le service civil a surpassé depuis longtemps la protection civile: en 2012, plus d'un million de jours de service ont été effectués pour le service civil contre à peine 400 000 pour la protection civile, dont plus des trois quarts étaient des jours de formation. Le service civil dispose d'une autorité fédérale compétente, alors que la protection civile est organisée au niveau des cantons et régions. Il est difficile de s'imaginer comment les autorités décentralisées responsables de la protection civile pourraient intégrer une institution nationale plus de deux fois plus grande.

Pour les civilistes, l'intégration voudrait dire qu'ils devraient effectuer leur service à l'avenir dans la structure militaire de la protection civile, alors qu'ils ont un conflit de conscience avec le service militaire. En outre, le nouveau modèle mettrait un terme à la liberté de choisir et de planifier ses affectations.

Or, dans la structure actuelle, les civilistes pourraient déjà être affectés lors de catastrophes ou de situations d'urgence. Il suffirait d'un mandat clair de la politique et d'en mettre à disposition les moyens. Une intégration dans la protection civile n'est pas nécessaire.

Samuel Steiner

Prix CIVIVA

Félicitations!



Le 16 novembre, la fédération suisse pour le service civil CIVIVA a remis pour le seconde fois son prix du mérite pour l'engagement en faveur du service civil. Cette année, un

établissement d'affectation qui s'est impliqué particulièrement pour le service civil, la fondation Clémence de Lausanne, a été honorée.

Frédéric In-Albon, chef du centre régional du service civil à Lausanne, a prononcé le *laudatio* pour la fondation. La Fondation Clémence était devenue un des premiers établissements d'affectation du service civil en 1998, a rappelé M. In-Albon. Depuis ce moment-là, plus de 17 000 jours de service ont été effectués par 2000 civilistes au sein de la fondation. De cette façon, la Fondation Clémence a aidé à surmonter le fossé entre les générations qui s'aggrave d'après une nouvelle étude du Fonds national de la recherche.

Mais le prix n'était pas seulement remis à la Fondation mais aussi à Philippe Güntert, qui a dirigé l'établissement pendant 17 ans. M. Güntert n'a pas seulement motivé d'autres organisations à prendre des civilistes, mais il aussi initié le cours de formation «soigner des personnes âgées» pour des civilistes. Philippe Güntert, lui-même ancien major de l'armée, félicite les civilistes: «J'estime le fait que les jeunes hommes aient la possibilité de faire un service pour la Suisse à l'extérieur de l'armée.»

Miguel Garcia

Editorial

CIVIVA s'adapte à l'évolution du contexte



Jérôme Strobel, membre du comité de CIVIVA

En 2010, CIVIVA a été conçue comme organisation faitière des organisations suisses en faveur du service civil. L'abolition de l'examen de conscience et l'augmentation massive du nombre de civilistes ont cependant radicalement modifié les défis qui se posent à elles. D'une part, le service civil a rapidement acquis une importance numérique et une visibilité qui facilite le travail d'information auprès des jeunes. D'autre part, la crainte d'une concurrence pour l'armée a provoqué de fortes réactions politiques qui visent des régressions importantes du service civil.

Le nouveau contexte rend l'implantation cantonale des organisations qui composent CIVIVA moins

essentielle: les forces à disposition étant limitées, la priorité doit être accordée au lobbying politique au niveau national et à la couverture médiatique du service civil, afin de préparer ses évolutions futures. C'est notamment pour ces raisons que la Permanence Service Civil de Genève vient de décider sa dissolution au profit de CIVIVA. Parallèlement, CIVIVA ouvre la possibilité à des personnes physiques d'adhérer à l'association et développe son secrétariat pour la Suisse romande. Une discussion a également été ouverte avec les autres organisations membres de CIVIVA quant aux structures à se donner dans le futur.

Car le message ne doit pas être mal interprété: la pression politique sur le service civil n'a pas baissé et rien n'est définitivement acquis. L'engagement pour le service civil doit s'adapter aux évolutions du contexte, mais il ne doit en aucun cas être relâché !

Devenez membre !

CIVIVA soutient le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA soutient de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA met en lien toutes les forces qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenu par un large éventail politique - car le service civil est une question qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, C.P. 9777, 8036 Zurich, Mail: secretariat@civiva.ch
Compte de dons: **CCP 85-594763-0**
CIVIVA, 8004 Zurich



Contact

Lausanne: Centre pour l'action non-violente, Rue de Genève 52; Tél. 021 661 24 34; Site internet: www.non-violence.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Via Vela 21, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zürich: zivildienst.ch; Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich; www.zivildienst.ch; Tél. 044 450 37 37 (Lundi-Vendredi 14-18h); Mail: beratungsstelle@zivildienst.ch;

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consultations chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de septembre 2012; 8ème édition; paraît 4 fois/an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA, de la PSC, de l'ASC et de zivildienst.ch l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement : CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Jérôme Strobel, Gaétan Morel, Samuel Steiner, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger

Contributions: Nicolas Finger, Silas Götz, Miguel Garcia, David Brockhaus

Traduction: François Mercier, Gérard Duc

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Les affectations se font rares

De nombreux civilistes devront effectuer un engagement de longue durée l'année prochaine. Du coup, le risque d'un goulet d'étranglement au niveau des places d'affectations se précise. L'offre des établissements actuels est pratiquement épuisée. A long terme, la solution pourrait se trouver dans un élargissement des domaines d'engagement.



Un élargissement des domaines d'engagement pourrait être une solution. Photo: ZIVI

Celui qui souhaite effectuer une période de service civil l'année prochaine a intérêt à la préparer dès que possible. Car en 2013, de très nombreux civilistes devront effectuer un engagement de longue durée. Dans certains domaines, il pourrait donc être difficile de trouver une place. Derrière ce goulet d'étranglement qui se rapproche, il y a la révision de la loi sur le service civil de 2011, grâce à laquelle le Conseil fédéral espérait combattre la forte augmentation des demandes. L'une des mesures entrées en vigueur en février 2011 tient à la diminution à trois ans du délai imparti pour effectuer une affectation de longue durée.

Les premiers civilistes à avoir été admis au bénéfice de cette nouvelle règle devront débiter leur engagement de longue durée au plus tard en septembre 2013 pour pouvoir le compléter dans les délais. C'est pourquoi l'an prochain verra l'accomplissement de plus de jour de service, comme l'indique Olivier Rügsegger, porte-parole de l'organe central.

Le total des jours de service obligatoire grimpera d'un tiers à environ 500 000. Le

nombre d'affectations obligatoires restera relativement stable, selon Olivier Rügsegger. Cependant, la durée moyenne des engagements augmentera car les civilistes effectuant un engagement de longue durée seront plus nombreux. Une tendance qui devrait se poursuivre en 2014.

Ces deux dernières années, deux tiers des civilistes n'ont pas attendu jusqu'au dernier délai accordé par la loi pour débiter leur engagement. Les civilistes oublieux ont été rappelés à leur devoir par l'organe central. Celui-ci ne doit que rarement faire appel au mécanisme de l'affectation obligatoire.

Plus d'établissements d'affectation

L'organe central s'était préparé à cette hausse en recherchant de nouveaux établissements d'affectation. Fin septembre, les civilistes avaient 12 000 places d'affectation à leur disposition, soit près du double par rapport à la même période il y a deux ans. Mais l'offre dans les domaines d'activité existants est sur le point d'être épuisée, selon Olivier Rügsegger.

L'une des possibilités pour créer de

nouvelles places serait de permettre des engagements dans de nouveaux domaines, comme dans les écoles. C'est ce qu'a souhaité la conseillère nationale socialiste Yvonne Feri dans le cadre d'une interpellation. Selon un rapport de la direction de l'instruction publique du canton de Berne, les écoles se disent très ouvertes à l'idée d'engager des civilistes.

Yvonne Feri évoque la création de places dans le domaine des soins, des tâches communales ou dans les réseaux de quartier. « Il faut de nouvelles places d'affectation dans différents domaines », explique-t-elle. Et pour favoriser la création de ces nouvelles places, la socialiste souligne l'importance d'un allègement financier pour les établissements.

Le conseiller national PLR Walter Müller pense aussi à de nouvelles possibilités d'affectation pour résorber ce goulet d'étranglement. A titre d'exemple, il évoque l'entretien de forêts protégées, l'entretien et le développement du milieu alpin, la construction et l'entretien de chemin de randonnée et le soutien scolaire aux démunis et aux handicapés. Toutefois, pour le libéral-radical, la possible limitation du choix des civilistes n'est pas forcément un problème. « Ce n'est qu'une adaptation au service militaire, et c'est donc tout à fait en ordre », indique-t-il.

Silas Götz

La révision de la loi sur le service civil

En décembre 2010, le Conseil fédéral a décidé d'entreprendre une révision de la loi sur le service civil. Objectif : rendre le service civil moins attractif et arrêter la hausse des demandes suite à l'abrogation de l'examen de conscience. Les mesures incluaient notamment la diminution des soldes ainsi que l'introduction d'une discussion avec les recrues ayant demandé à intégrer le service civil afin de cerner leurs motivations. Par ailleurs, la liberté de choix des civilistes lors de la planification de leur affectation a été limitée : ils doivent effectuer une affectation de longue durée durant les trois premières années et ne peuvent accomplir leur service que dans deux domaines d'activité différents. (lkz)

Question au Docteur Civi

Mon employeur voudrait que je retarde autant que possible mon service civil. Il n'accepte pas non plus que je l'effectue en un seul bloc d'une longue durée. Il me met la pression pour que je le fasse pendant mes vacances. Un éventuel licenciement a même été envisagé. Quels sont mes droits face à cette situation ?

Deux aspects sont ici à prendre en compte : d'une part, les droits et les obligations des employés et des entreprises, d'autre part, ta relation personnelle avec l'employeur.

La situation juridique est claire : tu es tenu par la loi de fournir un service. Ton employeur doit donc également faire des sacrifices. L'Organe Central gérant les affectations exige que tu réalises le plus tôt possible ton obligation de servir et peut également t'y contraindre.

Ton employeur ne peut donc pas déterminer à ta place comment planifier ton service, ni combien de temps chaque affectation devrait durer. Par ailleurs, les vacances ne doivent pas être sacrifiées pour cela. Les licenciements qui interviennent durant les quatre semaines avant, pendant, ou les quatre semaines après ton affectation ne sont pas valides. Un avis de licenciement avant ou après cette période est également considéré comme abusif s'il est manifestement causé par ton engagement au service civil.

Ne laisse cependant pas la situation en venir à un litige. Planifie tes affectations le plus tôt possible. Celles-ci peuvent être reportées, par exemple si tu es à la recherche d'un nouvel emploi. Essaie également d'avoir le plus tôt possible un entretien à ce sujet avec ton employeur. Bien entendu, lors de tes planifications, tu dois aussi tenir compte des besoins et contraintes de ton employeur. Au service militaire ou à la protection civile, tu n'as pas cette liberté.

Piet Dörflinger

Plus des informations sur le service civil : <http://www.zivi.admin.ch>

L'appréhension est rapidement passée

Philibert Borelli effectue une affectation de service civil comme aide-animateur dans une résidence pour personnes âgées. Il accompagne les résidents dans leur quotidien. En revanche, ils lui apprennent beaucoup de choses.

En 2011, 15% des civilistes ont effectué leurs affectations dans des institutions pour personnes âgées. C'est le domaine d'affectation le plus important, il représente selon les chiffres de l'organe d'exécution du service civil 166 000 jours de service.

C'est tout naturellement que nous rencontrons un civiliste de la Fondation Clémence à l'occasion de la remise du Prix CIVIVA. La Fondation Clémence a déjà accueilli 2000 civilistes au cours des 17 dernières années. Parmi eux Philibert Borelli effectue actuellement une période de cinq mois et demi de service civil auprès des personnes âgées qui vivent dans cette institution.

Une nouvelle expérience

Jurassien d'origine, Philibert vit actuellement à Lausanne pour suivre des études de gestionnaire en tourisme. Après avoir effectué une partie de son service militaire, il décide de terminer son obligation de servir dans le cadre du service civil. Imaginant dans un premier temps partir à l'étranger c'est finalement au sein de la Fondation Clémence à quelques pas de chez lui qu'il trouve une belle occasion de découvrir autre chose que le tourisme et d'ajouter une expérience nouvelle à son parcours professionnel. Il relève que c'est une expérience qu'il n'aurait probablement jamais faite sans le service civil.

La Fondation Clémence propose des affectations d'aide au service hôtelier, d'aide-soignant et d'aide à l'animation. C'est dans ce dernier domaine que Philibert se retrouve intégré après avoir suivi deux semaines de formation « assistance aux personnes âgées » proposée par le service civil. Dans les soins il ne s'était pas imaginé et il apprécie la collaboration étroite entre les différents professionnels autour des personnes âgées qui lui permet de découvrir d'autres aspects et de confirmer qu'au niveau des soins c'est quelque chose « qu'il ne pourrait pas faire, qui le gêne ». Il bénéficie de l'expérience et du professionnalisme des animateurs et des animatrices pour évoluer en confiance et relève que les civilistes sont les seuls à travailler à plein temps, ils apportent ainsi une présence continue durant la semaine.

En tant qu'aide-animateur il est rattaché à un étage de l'institution dans lequel vi-



« Mon rôle c'est vraiment d'entretenir des relations avec les personnes âgées », dit Philibert Borelli. Photo: Fondation Clémence.

vent 19 résident-e-s. Trois quart de son temps est principalement consacré à discuter avec les gens et à seconder l'animateur, le reste du temps est consacré aux accompagnements à l'extérieur. « Mon rôle c'est vraiment d'entretenir des relations avec les personnes âgées, je remarque qu'elles ont besoin de parler, d'avoir une attention ». Il prend son rôle très à cœur et se donne à fond durant ces quelques mois en s'appliquant à laisser une bonne image de son passage. Il constate que les jeunes et les personnes âgées sont séparés dans la vie de tous les jours et que les uns et les autres ont des a priori. Lui-même est arrivé avec une certaine appréhension qui est rapidement passée et il a pu découvrir que les personnes âgées ont un riche vécu et beaucoup de choses à lui apprendre. Il a aussi appris à ralentir son rythme et à patienter, « c'est quelque chose que j'ai beaucoup apprécié, j'apprends à attendre, à prendre le temps pour faire les choses, on donne de soi, je trouve c'est vraiment exceptionnel ».

Respect entre générations

Il gardera de son affectation de civiliste une très belle expérience de respect entre générations, une ouverture d'esprit, une réelle opportunité de découvrir un autre monde, un monde qu'il ne connaissait pas. Une expérience qui lui sera utile pour l'avenir.

Nicolas Finger

Brèves

Un rapport recommande l'engagement de civilistes par les écoles

Jusqu'aujourd'hui, les civilistes peuvent uniquement effectuer une affectation au sein d'écoles spécialisées. Pour des affectations effectuées dans les écoles « classiques », une modification de la loi serait nécessaire. La direction de l'éducation bernoise a réalisé un sondage auprès de son corps enseignant, ainsi qu'auprès de divers représentants d'écoles pour déterminer si un besoin en civilistes se fait sentir (Le Monde Civil 02/2012). Le rapport final conclut que les civilistes seraient très bien accueillis. La totalité des sondés saluent leur engagement pour soutenir et décharger le corps enseignant. Ils espèrent ainsi un meilleur accompagnement des enfants. L'affectation de civilistes serait particulièrement appréciée dans les premières années de parcours scolaire, comme au jardin d'enfants et à l'école primaire. Dans les années secondaires, des compétences dans les domaines des arts ou de la musique sont recherchées. La majorité

des sondés refuse l'affectation de civilistes comme enseignants.

Le point crucial concerne le financement : selon ce rapport, les communes et les écoles pourraient difficilement rémunérer des civilistes. Hormis ceci, le rapport constate une forte volonté des écoles d'aller dans ce sens. C'est pourquoi il recommande d'intégrer des domaines d'activités du service civil aux écoles.

En écho à ce rapport, la Conseillère nationale Yvonne Feri (PS), qui avait précédemment déposé une interpellation au sujet de l'engagement de civilistes par les écoles, s'est renseignée auprès du Conseil fédéral afin de savoir si la recommandation de la direction de l'éducation bernoise allait être suivie et si le service civil en école serait rendu possible. Le gouvernement devra prendre une décision. Le Conseiller Fédéral Johann Schneider-Amann a indiqué que l'étude bernoise allait pour l'heure être analysée par le Département Fédéral de l'Economie. (red)

Brèves

Pas de crédits ECTS pour les civilistes

Depuis le semestre d'automne, l'université de St-Gall prend en compte une formation de cadre militaire. Dans le cadre des « études contextuelles », ceux qui ont accompli l'école d'officiers, peuvent recevoir six points ECTS. Dans une interpellation au Grand Conseil St-Gallois, la parlementaire Suzanne Hoare (Verts) a demandé si les civilistes pourraient aussi recevoir des crédits dans le cadre de ces études contextuelles. Selon le site web de l'université, ces études exigent des compétences telles que l'autonomie de réflexion et les aptitudes sociales - des compétences transmises également au sein du service civil. Pourtant, le Conseil d'Etat St-Gallois ne juge pas les conditions réunies afin que les civilistes aient la possibilité de recevoir des crédits pour leur travail au sein d'établissements. Selon ce dernier, le service civil ne contient aucune formation de gestion. Seule la direction de l'université peut décider de ce qui peut être admis comme crédits ECTS. (red)

Nouvelles de L'organe d'exécution pour le service civil (ZIVI)

Un domaine d'activité en expansion

Aide et soins chez soi. L'aide à domicile a de plus en plus recours à des civilistes. Ce type d'affectation n'est pas toujours populaire auprès de ces derniers, souvent réticents à l'idée de prodiguer des soins. Mais l'assistance à domicile est plus variée que jamais.



Domaine d'affectation en pleine croissance : Yannick, civiliste, rend visite à un client de l'aide à domicile. Photo: ZIVI

Les organisations d'aide à domicile permettent à des personnes ayant besoin de soins de vivre chez elles. Des affectations de service civil dans ce domaine sont déjà possibles depuis longtemps, l'assistance et les soins étant des activités essentielles du service civil. Il n'y a cependant que peu de places d'affectation. Régine Linder, chef de projet à l'Organe d'exécution du service civil ZIVI, souhaite changer cet état de fait : « Le service civil doit acquérir de nouveaux établissements actifs dans l'aide à domicile et, parallèlement, mieux utiliser les places existantes. » Car le serpent se mord la queue : les places existantes ne sont guère pourvues, ce qui serait nécessaire à l'acquisition de nouveaux établissements. Et, pour que les places soient mieux utilisées, il faudrait qu'il y en ait davantage, ce qui permettrait aux civilistes de mieux les intégrer à leur planification.

L'organe d'exécution recherche aujourd'hui activement de nouveaux établissements. Et pour les civilistes qui sont réticents à l'idée des soins ? Les cahiers des charges sont rédigés d'une manière qui per-



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

met une certaine flexibilité dans les activités. Selon leurs capacités et préférences, les civilistes se concentrent plus sur les tâches ménagères que sur les soins. Ceux qui sont intéressés par les soins ont la chance, selon le cahier des charges et la durée de l'affectation, de suivre le cours d'auxiliaire de santé de la Croix rouge, qui dure trois semaines, à la place du cours de formation de cinq jours à Schwarzenburg. « C'est une formation qui leur est aussi utile après l'affectation. »

Yannick, 21 ans, accomplit son affectation longue dans l'aide à domicile. Le volet soins de son activité ne lui pose pas de problème. Après la séance d'équipe matinale, il sillonne les hameaux de la région pour se rendre chez ses clientes et clients. Ils leur prépare des repas, les aide à s'habiller, fait le ménage, les accompagne en courses et change leur pansement si c'est nécessaire. Son travail est très apprécié des clientes et clients. « C'est arrivé une seule fois qu'une cliente veuille me renvoyer », se rappelle Yannick. Elle avait du mal à croire que l'aide à domicile emploie de si jeunes et jolis garçons ! (ZIVI)

Centre pour l'action non-violente (CENAC)

Soutenir le service civil aussi en Suisse romande



Le Centre pour l'action non-violente (CENAC) a participé, pendant des années, à la lutte pour un service civil fort. Il est aujourd'hui important de continuer à donner sens à des alternatives non-violentes en réponse aux conflits – au travers d'une antenne suisse romande de CIVIVA et du CENAC.

Durant plus de 100 ans, des objecteurs de conscience se sont battus pour que leur statut ainsi que le service civil soient reconnus. Le Centre pour l'action non-violente (CENAC) a largement participé à ce défi. Aujourd'hui, ne baissons pas les bras et continuons à donner sens à des approches non-violentes en matière de résolution des conflits. Pour cela, les jeunes, en particulier les civilistes, doivent s'engager aussi en Suisse romande.

La fédération suisse pour le service civil CIVIVA a désormais pris la relève pour défendre et développer le service civil. L'un des objectifs est de créer une antenne en Suisse romande. Celle-ci devrait s'établir dans les bureaux du CENAC.

Implications du CENAC

A l'égard du service civil, l'association met en avant trois revendications principales :

- Introduction d'une preuve par l'acte avérée. La durée du service civil n'a pas à durer une fois et demie de plus que le service militaire;

- Création d'un véritable service civil au service de la collectivité reposant sur le libre choix et ouvert à tous, notamment aux femmes;

- Mise en place d'un véritable service civil volontaire de paix, introduisant les principes de prévention et de résolution non-violente des conflits, tel que défini par le vaudois Pierre Cérésolle.

Pour alimenter la réflexion, la bibliothèque du CENAC propose en service de prêt de nombreuses références sur l'objection de conscience et le service civil. Il organise également des formations à la résolution non-violente des conflits ou fait circuler sa dernière exposition « Ne pas rester les bras croisés ».

Le CENAC est présent sur le terrain pour promouvoir la non-violence auprès de différents publics : milieux de la formation, de l'éducation, de l'animation ou de la santé, jeunes, parents, personnes en intégration, etc. Néanmoins, lors de sa dernière Assemblée générale, faute de forces suffisantes, l'association a décidé de limiter son action

dans le domaine du service civil. En effet, toute demande de conseil est dorénavant transmise au GSsA. Le CENAC sera probablement à nouveau déterminé à s'impliquer plus fortement en faveur du service civil en cas d'une nouvelle mobilisation en Suisse romande.

Pour les 20 ans du service civil en Suisse, en 2016, le slogan pour les 5 ans du service civil « Service viril ? Service civil ! » pourrait bien revivre. Si la violence n'est pas une fatalité, les conflits sont quant à eux une réalité inévitable à toute société, d'où la nécessité d'apporter des réponses dans le respect de la dignité humaine, ce à quoi le service civil contribue largement.

Pour mettre un frein aux attaques incessantes à l'égard du service civil et valoriser l'engagement des civilistes, de nouvelles compétences sont les bienvenues : mener des actions de sensibilisation, effectuer du travail de lobby auprès des autorités politiques, recruter de nouveaux membres etc.

Sandrine Bavaud, présidente du CENAC

Plus d'infos sur www.non-violence.ch

Association Suisse des Civilistes (ASC)

Le service civil et la politique de sécurité

Le rapport de juin 2010 sur la politique de sécurité de la Suisse stipule dans son résumé que le service civil est un instrument de la politique de sécurité. Ce que cela veut dire exactement n'est néanmoins pas clair. Le rapport mentionne simplement qu'il faut examiner comment le service civil peut être utilisé pour décharger les autres instruments de la politique de sécurité. A l'avenir, il n'est donc pas si irréaliste que le service civil puisse être utilisé comme élément non-violent de la politique de sécurité. En premier, il s'agira certainement de prendre uniquement en charge des tâches de manière complémentaire à des acteurs existants. Une telle approche coordonnée représenterait pourtant déjà une revalorisation du service civil.

Ces dernières semaines, je suis tombé sur deux politiciens/ennes qui s'intéressent

à cette question. Le premier, Pierre Maudet (PLR), est Conseiller d'état en charge du Département de la sécurité du canton de Genève. Dans son article sur l'initiative du GSsA pour l'abrogation du service militaire obligatoire paru dans la NZZ du 26.10.2012, il explique qu'il soutient l'idée d'un «service pour la communauté» et que «ce service pourrait être effectué dans tous les domaines de la sécurité», c'est-à-dire également «sous la forme d'un service civil». La deuxième personne, la Conseillère Evi Allemann (PS), a déposé une interpellation concernant le rapport sur la politique de sécurité et elle pose des questions à ce sujet au Conseil Fédéral.

Dans d'autres pays, le service civil est en partie un pilier important de la politique de sécurité. En Allemagne par exemple, beaucoup de jeunes gens sont affectés à des tra-



vaux pour la paix et les droits humains dans le cadre du Service Civil pour la Paix (SCP).

Ces dernières années, j'ai pu faire à maintes reprises l'expérience que les civilistes souhaitent faire des affectations dans le cadre de la politique de sécurité. L'ASC voulait, il y a quelques années, lancer un projet dans le domaine de la sécurité intérieure. La collaboration avec la police pour employer des civilistes lors de l'Euro 2008 a cependant échoué en raison d'attentes divergentes.

Régulièrement, j'entends parler de civilistes qui cherchent une affectation à l'étranger et qui voient la nécessité que la Suisse apporte une contribution à des situations de conflits en appliquant une politique de sécurité non-violente. Pour permettre cela à l'avenir, l'ASC s'engage pour que le service civil jouisse d'une plus large reconnaissance.

David Brockhaus, membre du comité